

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, le lundi 3 juin 2013 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre Conseil à 19h30.

Sont présents : MM. Hugues Grégoire, Denis Ferland, Rhéol Bissonnette, Normand Payeur, Gabriel Savoie, Roger Cyr sous la présidence de M. Philippe Chabot, maire.

Est également présente Mme Louise Lemieux, secrétaire-trésorière adjointe.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes du 6 mai 2013.
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
4. Adoption des comptes du mois.
5. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
6. Correspondance.
7. Période de questions.
8. Rapport de la MRC.
9. Rapport des conseillers.
10. Rapport de l'inspecteur.
11. Suivi travaux AEVT (entrées municipales).
12. Fossé entre la rue Cyr et la route 269 (R Gosselin et G. Payeur)
13. Prolongement de la rue Dion
14. Adoption du règlement numéro 309.
15. Avis de motion du règlement numéro 312 permettant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux
16. Adoption du règlement numéro 311 modifiant le règlement numéro 294.
17. Soumissions pour le réaménagement de la cuisine.
18. Soumissions travaux voirie.
19. Soumissions déneigement, épandage d'abrasifs et entretien hivernal du réseau routier 2013/2016 ou 2013/2018.
20. Soumissions branchements bâtiments municipaux
21. Soumissions branchements Centre culturel et école La Passerelle
22. Panneau Barmainville.
23. Programme de subvention pour poêle à bois.
24. Ajustement diesel chemins d'hiver 2012-2013.
25. Appui pour la Garderie Le Lionceau.
26. Assemblée générale corporation chemins Craig et Gosford.
27. Avis de motion du règlement numéro 313 portant sur les chenils et autres établissements où sont gardés des chiens.
28. Demande d'appui pour sablière (Alain Tardif CPTAQ)
29. Demande à Hydro-Québec et Bell Canada pour l'implantation de poteaux dans la nouvelle rue Des Prés.
30. Varia.
31. Fermeture de la séance.

## **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

101-06-13      Proposé par M. Hugues Grégoire et appuyé par M. Normand Payeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le VARIA OUVERT.

## **ADOPTION DES MINUTES DU 6 MAI 2013**

102-06-13      ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferland et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

#### **AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

M. Philippe Chabot en fait le suivi. Il nous informe que le ramassage des grosses vidanges est terminé et pour ce qui concerne l'escalier qui sera construite pour le sentier de la rivière Osgood, il n'a reçu aucune demande.

#### **ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

103-06-13

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Normand Payeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

#### **POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :**

Adm. gén. :	16 780.66 \$
Incendie :	41 188.38
Voirie :	41 423.22
Hygiène du milieu :	39 612.84
Bien-être :	2 000.00
Urbanisme :	8 529.29
Loisirs :	3 572.32
Salaires :	7 641.15
Paiements directs :	358.41

<b>TOTAL</b>	<b>161 106.27 \$</b>
--------------	----------------------

#### **RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

104-06-13

Proposé par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par M. Denis Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

#### **CORRESPONDANCE**

Suite à une rencontre à St-Ferdinand sur le bassin versant de la rivière Bécancour, M. Gabriel Savoie nous a fait un court résumé sur les 2 sujets traités, dont : Milieux humides et Eaux souterraines et de surfaces. Il nous informe sur l'importance de l'eau potable et du devoir de protéger les eaux de surfaces.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Chabot invite les citoyens à la période de questions.

M. David Bolduc remercie la municipalité pour la réponse à sa lettre concernant la circulation de VTT sur certaines routes. Il semble satisfait des explications reçues.

M. Chabot laisse entendre qu'à compter du 4 juin on procédera au détournement de la circulation vers le rang 6 Est.

M. David Bolduc demande s'il serait possible pour TGC d'ajouter plus de panneaux routiers puisque dans ce rang, il y a beaucoup de camions transportant du lait et aussi à cet effet face à la forte présence de circulation lors du détournement, il serait bon d'y mettre en place des panneaux routiers indiquant (Traverse de camion). M. Chabot s'informerait auprès de l'entreprise lors de la réunion de chantier. Aussi, M. Bolduc demande si le Conseil a des sommes prévues pour investir dans les rangs municipaux car il affirme qu'il y a des retards à ce niveau.

On veut savoir si les routes 271 Nord et des Chutes vont subir des réparations étant donné leur piteux état. En réponse à cette question, on avise que des réparations y seront effectuées dès qu'il sera possible.

M. Stéphane Denis s'informe de la durée des travaux puisqu'il subit des pertes de revenus en raison des travaux sur la Principale. Il envisage de faire une demande d'aide pour perte de revenus suite à ces travaux d'égout/aqueduc. M. Chabot résume l'ensemble des travaux à venir sur la Principale.

#### ***RAPPORT DE LA MRC***

M. Chabot n'a rien à commenter sur le sujet.

#### ***RAPPORT DES ÉLUS***

##### **M. Roger Cyr**

**Aqueduc-égout :** M. Cyr nous dit que tout se déroule normalement dans les travaux d'égout/aqueduc et qu'on semble bien respecter l'échéancier.

#### ***RAPPORT DE L'INSPECTEUR***

L'épandage de calcium dans les rangs est fait.

#### ***SUIVI DES TRAVAUX AEVT***

M. Chabot informe que la municipalité a engagé une deuxième brigadière (Mme Jeannette Gosselin) afin de s'assurer de la sécurité des enfants en raison des travaux. Sa rémunération sera de 23 \$ par jour de travail.

M. Roger Cyr nous fait un compte-rendu de l'ensemble de la situation.

#### ***FOSSÉ ENTRE LA RUE CYR ET LA ROUTE 269 (R. GOSSÉLIN ET G. PAYEUR)***

Un schéma explicatif est présenté aux membres du conseil leur expliquant les besoins entourant ce fossé dont sa relocalisation ainsi que les options possibles pour la réalisation de ces travaux et les

coûts éventuels s'y rattachant (rues Cyr et Principale) On propose de rencontrer les propriétaires pour en discuter. Dossier à suivre...

### ***PROLONGEMENT DE LA RUE DION***

Un prix a été soumis par l'entreprise TGC pour le prolongement de la rue Dion au coût de 23,728.54 \$. Après étude du dossier, il a été décidé :

105-06-13      Proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Denis Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la réalisation du prolongement de la rue Dion soit fait et ce au coût de 23,728.54 \$.

### ***ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 309***

106-06-13      Proposé par M. Roger Cyr appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement 309 amendant le règlement de zonage numéro 175 afin de créer la zone Mb 1 à même une partie de la zone Ma 3 soit et est adopté.

### ***AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 312 PERMETTANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX***

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Denis Ferland et appuyé par M. Normand Payeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement 312 concernant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil.

### ***ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 311 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 294***

107-06-13      Proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 311 modifiant le règlement numéro 294 soit et est adopté.

### ***SOUSSIONS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CUISINE***

Nous avons demandé 4 soumissions pour les armoires mais en avons reçu aucune.

Pour l'entrée électrique de la cuisine nous avons demandé 3 soumissions et une seule nous est parvenue, soit celle de Roger Routhier inc. au montant de 3 288.29 \$

M. Chabot envisage de reprendre les soumissions pour les armoires.

### ***SOUSSIONS TRAVAUX VOIRIE***

108-06-13      ATTENDU les deux soumissions reçues suite à la demande de soumission lors de la séance du 6 mai 2013, à savoir :

### **Creusage des fossés**

H. & N. Nadeau inc. :	20 206.86 \$
Rick McCrea :	12 230.47 \$

### **Transition route 216 Est**

H. & N. Nadeau inc. :	17 017.75 \$
Rick McCrea :	21 372.15 \$

ATTENDU QUE Rick McCrea ne détient pas sa licence d'entrepreneur (RBQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferland et appuyé par M. Normand Payeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'exécution des transitions de la route 216 Est soit confiée à H. & N. Nadeau inc.

Que les travaux de creusage de fossés soient confiés à H. & N. Nadeau inc. suite à la fin des travaux des transitions et ce selon les disponibilités budgétaires.

### ***SOUSSION DÉNEIGEMENT, ÉPANDAGE D'ABRASIFS ET ENTRETIEN HIVERNAL DU RÉSEAU ROUTIER 2013/2016 OU 2013/2018***

109-06-13

ATTENDU les trois soumissions reçues suite à la demande de soumission lors de la séance du 6 mai 2013, à savoir :

9014-7992 Québec inc. :	137 941.90 \$
Les Constructions de l'Amiante :	169 922.13 \$
Richard Bisson :	156 851.19 \$

ATTENDU QUE la soumission de 9014-7992 Québec inc. est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la soumission de 9014-7992 Québec inc. soit retenue au montant de 137 941.90 \$.

QUE le contrat alloué soit pour une période de 3 ans soit 2013-2014, 2014-2015, 2015-/2016.

### ***SOUSSION BRANCHEMENT BÂTIMENTS MUNICIPAUX.***

110-06-13

ATTENDU l'unique soumission reçue de T.G.C. inc. pour les travaux de raccordements aqueduc, égout et pluvial des bâtiments suivants :

Raccordement caserne incendie :	5 748.75 \$
Raccordement Parc jacobée :	2,874.38 \$
Raccordement Moreau-Lapointe :	6 093.68 \$
Raccordement Kiosque Patrimoine :	6,208.65 \$

ATTENDU QUE devant le coût élevé des prix soumis, les conseillers ont pris la décision de procéder qu'à deux raccordements pour l'instant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité que les bâtiments

Moreau-Lapointe et la caserne incendie soient raccordés au coût de : 11 842.43 \$.

QUE les branchements pour le parc de la Jacobée et le kiosque du site patrimonial soient faits par les employés municipaux.

QUE les premiers dix pieds de tuyaux soient faits par T.G.C. inc. à ces deux derniers endroits au montant de 500 \$ par emplacement.

### ***SOUSSION BRANCHEMENT CENTRE CULTUREL ET ÉCOLE LA PASSERELLE***

Une seule soumission reçue de TGC au montant total de : 86,000.\$ Dossier à l'étude étant donné qu'il y a partenariat avec la Commission scolaire des Appalaches et que le Conseil trouve les coûts élevés.

Il est quand même autorisé de faire installer les 10 premiers pieds de tuyaux par T.G.C. inc. au coût de 500 \$.

### ***PANNEAU DE BARMAINVILLE***

Le panneau identifiant Barmainville sur le site patrimonial est à refaire. On se demande s'il est préférable de refaire ce panneau en aluminium plutôt qu'en bois étant donné la durée de vie de l'aluminium. M. Chabot fera faire des estimés pour connaître le coût de cette réalisation.

### ***DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR! »***

M. Gabriel Savoie nous explique les détails concernant le programme de subvention accordé aux propriétaires qui acquiert un poêle à bois conforme aux normes environnementales du Québec.

Un montant total de 500 \$ est accordé dont 100 \$ provenant de la municipalité et de 400 \$ de la part du gouvernement du Québec.

111-06-13

CONSIDÉRANT que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

CONSIDÉRANT que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

CONSIDÉRANT que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400\$ pour les vieux poêles et 500\$ pour les fournaises et jusqu'à 100\$ pour le système d'évent;

CONSIDÉRANT que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;

CONSIDÉRANT que ce programme se déroule en deux phases;

CONSIDÉRANT que la première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;

CONSIDÉRANT que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase qui débute le 1er janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100\$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, portant la remise totale à 200\$ pour un retrait et à 500\$ (poêle) ou 600\$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et unanimement majoritairement par les conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100\$) par vieil appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de 5 poêles remplacés.

QUE la municipalité participe à ce programme pour l'année 2013 uniquement.

QUE M. Philippe Chabot, maire, et/ou Mme Nathalie Laflamme, directrice générale / secrétaire-trésorière, soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer, pour et au nom de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, l'entente prévue à cette fin.

QU'il soit mentionné que deux conseillers, soit M. Normand Payeur et M. Roger Cyr, ne sont pas d'accord avec la mise en place d'un tel programme, et ont, par conséquent, voté contre ce programme.

### ***AJUSTEMENT PÉTROLE CONTRAT CHEMINS D'HIVER SAISON 2012-2013***

112-06-13

ATTENDU l'article 5 du Contrat relatif à l'entretien des chemins d'hiver et des trottoirs municipaux saison 2010-2013 qui dit :

« Il est prévu qu'une clause d'indexation du carburant soit calculée sur la moyenne du mois courant, et ce, du premier au dernier versement. À cette fin, l'entrepreneur devra fournir le prix du baril au moment de sa soumission et ce à même le formulaire de soumission pour l'entretien d'hiver. »

Ce calcul sera basé sur l'indice boursier du pétrole (brut léger).

ATTENDU le calcul préparé par l'entrepreneur, dont copie a été remise aux élus, qui démontre un dû en regard à cette clause de 12,355.45 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Hugues Grégoire et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ledit montant soit payé à l'entrepreneur 2754-2778 Québec inc.

### ***APPUI POUR LA GARDERIE LE LIONCEAU***

Suite à des vérifications, il n'y a aucune réglementation municipale relative au zonage qui pourrait empêcher la faisabilité du projet et nuire à sa réalisation. Le zonage est conforme au projet d'agrandissement.

Par le fait même, le projet n'engendre pas de places de stationnement supplémentaires.

De plus après vérification des plans prévus pour l'agrandissement, la municipalité n'a décelé aucunes exigences municipales liées au projet. La municipalité consent à approuver le projet dans sa globalité.

113-06-13

À cet effet, il est proposé par M. Denis Ferland et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds appuie la Garderie Le Lionceau en ce qui a trait à l'agrandissement qui est prévu afin de doubler sa capacité et d'ajouter 21 places supplémentaires.

#### ***ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CORPORATION CHEMINS CRAIG ET GOSFORD***

Deux représentants de la municipalité dont M. Gabriel Savoie et M. Philippe Chabot se rendront à cette assemblée qui se tiendra le 10 juin 2013 à St-Jean-de-Brébeuf.

#### ***AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 313 PORTANT SUR LES CHENILS ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS OÙ SONT GARDÉS DES CHIENS***

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement 313 portant sur les chenils et autres établissements où sont gardés des chiens.

#### ***DEMANDE AUPRÈS DE LA CPTAQ : DEMANDE DE M. ALAIN TARDIF***

114-06-13

**ATTENDU** la demande de M. Alain Tardif auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation pour une utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot 4 450 027 du Cadastre du Québec située dans la municipalité de Saint-Jacques de Leeds et totalisant environ 20 000 m<sup>2</sup> en superficie;

**ATTENDU QUE** la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi;

**ATTENDU QUE** cette demande est un renouvellement d'une décision déjà autorisée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec en 1998 (307533) et en 2004 (335213);

**ATTENDU QUE** cette demande est pour le renouvellement d'une autorisation pour l'exploitation d'une sablière;

**ATTENDU QUE**, d'après le classement des sols selon l'inventaire des terres du Canada, les sols du lot visé par la demande correspondent à des sols de classe 4 voir à la limite de classe 7;

**ATTENDU QUE** l'autorisation recherchée ne nuira en aucun point aux activités agricoles environnantes des lots avoisinants;

**ATTENDU QUE** l'autorisation qui peut être accordée n'entraîne aucune conséquence durable sur les possibilités d'utilisation et le développement d'activités agricoles des lots avoisinants;

**ATTENDU QUE** la demande ne comporte aucun élément susceptible d'amplifier les contraintes et effets résultant de l'application des lois relatives à la protection de l'environnement;

**ATTENDU QUE** la partie de lot visée par la demande ne met pas en cause l'homogénéité des terres dans le secteur;

**ATTENDU QUE** la demande d'autorisation ne modifie aucunement la superficie du lot utilisé à des fins agricoles;

**ATTENDU QUE** cette demande est conforme à la réglementation municipale existante;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Normand Payeur et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis positif en regard à cette demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole visant le lot **4 450 027** du cadastre du Québec ayant une superficie d'environ 20 000 m<sup>2</sup>.

**QUE** la municipalité de Saint-Jacques de Leeds confirme, et elle confirme par les présentes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur.

***DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA POUR L'IMPLANTATION DE POTEAUX DANS LA NOUVELLE RUE DES PRÉS***

115-06-13

Il est proposé par M. Hugues Grégoire et appuyé par M. Denis Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une demande soit faite auprès d'Hydro-Québec et de Bell Canada pour l'implantation de poteaux en regard du prolongement de réseau dans la nouvelle rue Des Prés.

QUE la municipalité agit à titre de promoteur.

QUE M. Philippe Chabot, maire, et/ou Mme Nathalie Laflamme, directrice générale / secrétaire-trésorière, soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer, pour et au nom de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, tous les documents prévus à cette fin.

**VARIA**

M. Gabriel Savoie s'informe sur certains dossiers dont celui de Mme Bernier. L'entente est signée à ce sujet.

M. Chabot avise les conseillers que le suivi, concernant les fosses septiques pour les résidents situés à l'extérieur du village, sera fait par l'entremise d'une lettre leur étant adressée personnellement.

***FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE***

116-06-13

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 22h05.

Philippe Chabot  
Maire

Louise Lemieux  
Secrétaire-trésorière adjointe

***CERTIFICATION DE SIGNATURES***

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

***CERTIFICATION DE CRÉDIT***

Je, soussignée, certifie que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Nathalie Laflamme, g.m.a.  
Directrice générale / secrétaire-trésorière